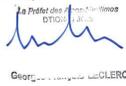


COMMUNE DE ROQUEBILLIERE

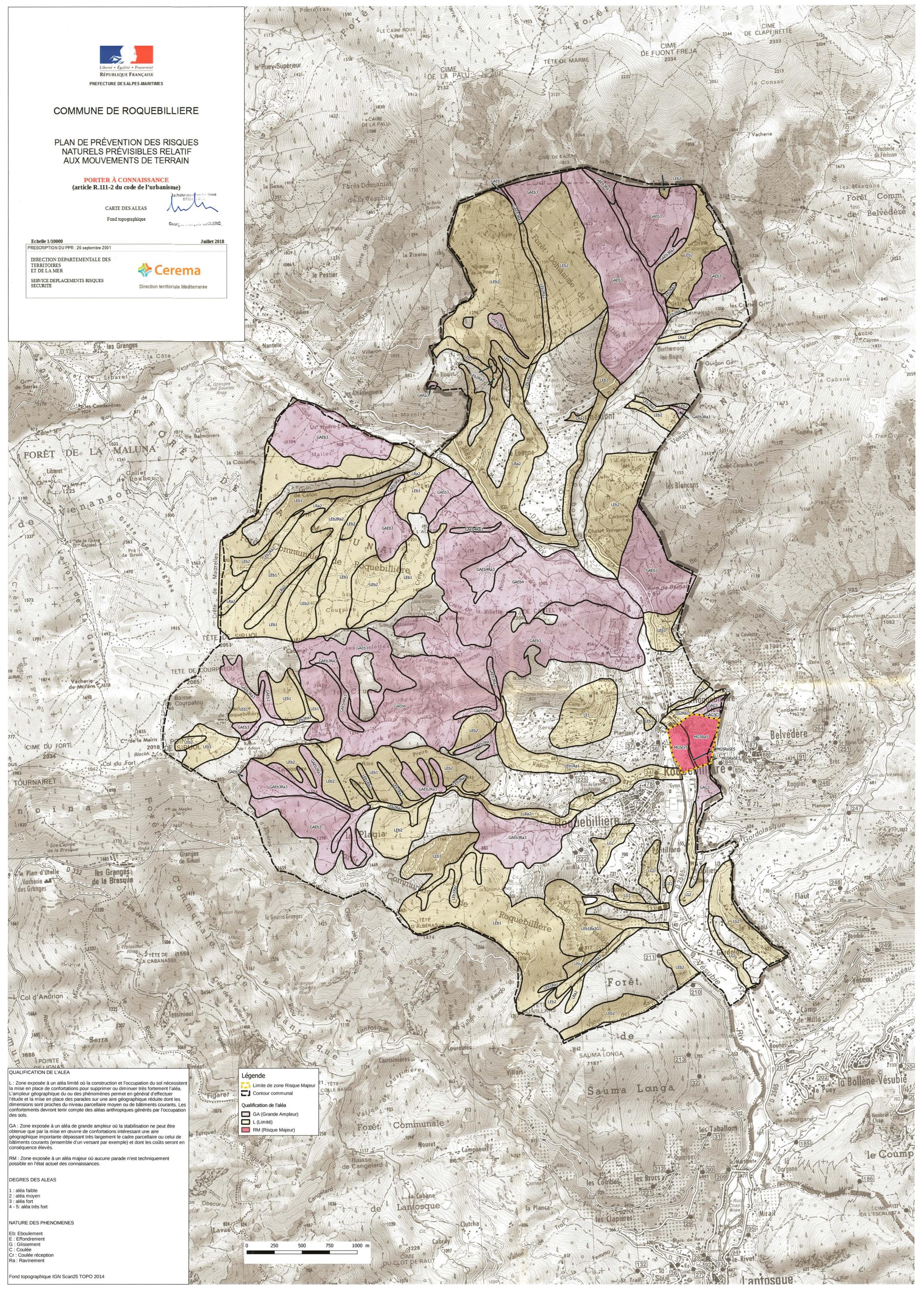
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
 NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF
 AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN**

PORTER À CONNAISSANCE
 (article R.111-2 du code de l'urbanisme)

CARTE DES ALÉAS
 Fond topographique



Echelle 1/10000
 PRESCRIPTION DU PPR : 26 septembre 2001
 Juillet 2018
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
 TERRITOIRES
 ET DE LA MER
Cerema
 SERVICE DÉPLACEMENTS RISQUES
 SECURITE
 Direction territoriale Méditerranée



QUALIFICATION DE L'ALÉA
 L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas anthropiques générés par l'occupation des sols.
 GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.
 RM : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

DÉGRES DES ALÉAS
 1 : aléa faible
 2 : aléa moyen
 3 : aléa fort
 4 - 5 : aléa très fort

NATURE DES PHÉNOMÈNES
 Eb: Eboulement
 E: Effondrement
 G: Glissement
 C: Coulée
 Cr: Coulée réception
 Ra: Ravinement

Fond topographique IGN Scan25 TOPO 124

Légende
 Limite de zone Risque Majeur
 Contour communal
Qualification de l'aléa
 GA (Grande Ampleur)
 L (Limité)
 RM (Risque Majeur)

